

ANNEXES DOCUMENTAIRES

Liste des emplacements réservés

N°	DÉSIGNATION	EMPRISE
AU PROFIT DE LA COMMUNE		
1	Le Bourg : extension du cimetière	1 700 m ²
2	Le Bourg : création d'une aire de stationnement et aménagement d'espaces verts	3 700 m ²
3	Le Bourg : aménagement paysager et de sécurité de l'entrée de ville	1 500 m ²
④	La Croute Jugan : élargissement de la voie, aménagement du carrefour et création d'un espace public	3000 m ²
5	Le Hameau Malherbe : aménagement de carrefour	245 m ²
6	Les Croûtes : création d'une voie de liaison pour accès à la zone d'activité conchylicole	3 500 m ²
7	La Croute Jugan : élargissement de la voie entre la RD 98 et la RD 375	230 m ²
8	Hameau Thuillet : aménagement du carrefour	330 m ²
9	Hameau Thuillet : élargissement de la voie existante et aménagement du carrefour	340 m ²
⑩	Hameau Thuillet : aménagement du carrefour et création d'espace public	750 m ²
11	Les Bellières : extension des lagunes	17 800 m ²
12	La Bretonnière : création d'une liaison piétonne	40 ml x 3
13	La Blanche Maison : aménagement du carrefour et espaces publics	2 700 m ²
14	La Blancharderie : ouvrage de stockage des eaux pluviales	3000 m ²
15	La Pairerie : élargissement du chemin rural dit de la Pairerie	265 m ²
AU PROFIT DU CONSEIL GÉNÉRAL		
16	RD20 : aménagement de voie	36 700 m ²
17	RD20 : aménagement de voie	5 500 m ²
18	RD971 : Création de voie et de carrefour	192 600 m ²

Servitudes d'utilité publique

La liste des servitudes d'utilité publique portées à la connaissance de la commune par Monsieur le Préfet du Calvados s'établit ainsi :

CODE	INTITULE	REFERENCE TEXTE
A5	Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales)	
AC2	Site du Havre de la Vanlée domaine public du Havre, terrains communaux section A n°1p, section B n°1p	S. CI 26 décembre 1988
EL9	Servitude de passage des piétons sur le littoral	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques ligne HTB à 90KV Coutances Yquelon	
T5	Aérodrome de Granville	En cours
T8	Granville – Bricqueville sur Mer - Obstacles	Décret du 29 juillet 1982